

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Déposé au Greffe du
TRIBUNAL DE COMMERCE DE VERVIERS

22-03-2013

Le Greffier

Greffier

Résu
au
Moni
bel



13051809

Dénomination : **PSI-WEB S.N.C.**

Forme juridique : **Société en Nom Collectif**

Siège : **rue Gaspard Oger 20 4834 GOE / Limbourg .**

Numéro d'entreprise : **BE 0529 760 201**

Objet de l'acte : **Constitution**

Extrait de l'acte de constitution du vingt mars deux mil treize

Les soussignés ;

1. Monsieur Jonathan, Dominique CHANTEUX, étudiant, célibataire, domicilié rue Gaspard Oger 20 à 4834 GOE N° nat 89.03.04-163.55

2. Madame Brigitte, Huberte CERFONTAINE employée, divorcée, domiciliée rue Gaspard Oger 20 à 4834 GOE N° nat 63.06.07-322.57

Voulant former entre eux une société, ont convenu de ce qui suit

I - La société est en nom collectif, sous la dénomination PSI-WEB S.N.C

II.- La société a pour objet social tant en Belgique qu'à l'étranger, tant pour son compte propre que pour compte de tiers ou en participation avec des tiers, toute opération se rapportant directement ou indirectement à :

- la conception, la création, la sous-traitance, l'achat, la vente, la location, la transformation, la maintenance et l'hébergement de sites web et internet,
- la communication sous toutes ses formes et la publicité,
- l'achat, la vente, la location, la transformation, la maintenance et l'installation de tout type de matériels et logiciels informatiques et d'infographie,
- l'audio visuel au sens large y compris le production, la réalisation, l'émission et la retransmission de programmes,
- la production et / ou l'organisation d'expositions, de réceptions, et de manifestations artistiques, culturelles, financières, techniques, industrielles et informatiques,
- la prestation de services et de conseils en gestion générale, technique, commerciale, stratégique, financière, informatique, webmastering et de la communication,
- le développement de projets industriels, commerciaux et financiers,
- la conception, la création, l'achat, la vente, la fabrication, la transformation, l'entretien, la réparation, la location, l'importation, l'exportation, la représentation commerciale de toutes sortes de matériaux, matériels, outils, machines, installations et services,
- l'exploitation de toutes licences, brevets et marques,
- la valorisation de toutes connaissances techniques non brevetées,
- la gestion de patrimoine immobilier pour son compte propre, notamment l'acquisition, la construction, l'aménagement, la location, la sous-location, l'échange et la vente de tout immeuble, tant en usufruit, qu'en nue-propriété et qu'en pleine propriété,
- la gestion de participations sous n'importe quelle forme dans toutes les sociétés belges et étrangères, tant en vue de les valoriser qu'en exercice pur et simple de mandat d'administration,
- l'achat, la constitution, la transformation, la vente, la location, la sous-location, la concession et l'emphytéose de toute affaire commerciale et de tous biens meubles et immeubles

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/04/2013 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volat B

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

La société peut agir pour elle-même, et/ou pour compte de tiers et/ou avec ceux-ci, notamment par la prise de participations. Elle peut généralement faire toutes opérations commerciales ou civiles, industrielles, financières, mobilières et/ou immobilières, agricoles, forestières ou autres se rattachant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou en favoriser la réalisation.

Elle pourra s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet analogue, similaire ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de la société à assurer son approvisionnement ou à faciliter l'écoulement de ses produits.

III. Le siège social est situé à 4834 GOE -Rue Gaspard Oger 20, il pourra être transféré partout ailleurs en Belgique sur simple décision du gérant.

IV Les deux fondateurs auront la gestion et la signature sociale, ils pourront agir seuls pour les opérations inférieures à cinq mille euros.

V La société est constituée pour une durée illimitée qui débute le vingt mars deux mil treize.

VI Les associés font apport à la société à savoir :

Monsieur Jonathan CHANTEUX	Eur.	950,--(apports en espèces)
Madame Brigitte CERFONTAINE	Eur.	50,--(apports en espèces)

Le capital social Euro 1.000,-- (1000 parts) a été libéré par virement bancaire au compte ING 363-1181627-13 de la société en formation.

VII Les associés supporteront dans les pertes une part proportionnelle à leurs apports et partageront les bénéfices dans la même proportion.

VIII En cas de décès d'un associé, ses héritiers auront le droit, dans le mois du décès, d'opter pour la continuation de la société. Ils seront tenus, en ce cas de se faire représenter auprès de la société par un seul et même mandataire et ne pourront participer à la gestion.

IX Le décès des deux associés fondateurs, entrainera en tous les cas, la dissolution de celle-ci.

XDans aucun cas et pour aucun motif, les associés, leurs conjoints ou héritiers ne peuvent provoquer l'apposition des scellés sur les biens ou valeurs de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire.

XI Chaque année, le trente et un décembre, il sera dressé bilan et comptes de résultats par les soins des associés. L'assemblée générale décidera à la majorité simple de l'affectation du bénéfice.

XII L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Toutefois, le premier exercice social commencera ce jour pour se terminer le trente et un décembre deux mil treize. Les associés fondateurs déclarent vouloir que la société ici constituée reprenne les engagements qu'eux-mêmes ont pris pour compte de cette société lorsqu'elle était en formation.

XIII La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés à l'unanimité par l'assemblée générale qui fixe leur nombre, la durée de leur mandat et leur rémunération éventuelle. A été nommé gérant à titre statutaire, à titre gratuit, pour toute la durée de la société, Monsieur Jonathan CHANTEUX.

XIV Il sera tenu obligatoirement une assemblée générale ordinaire des associés, le 4ème jeudi du mois de juin à 18 heures au siège social de la société.

XV Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé au Code des Sociétés.

Déposé en même temps: acte de constitution du 20/03/2013

CHANTEUX Jonathan
(gérant)

CERFONTAINE Brigitte
(associée)